CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E77213** **VALABLE JUSQU'AU** **08/02/2027**

ÉDITÉ LE 03/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 26/09/2005

Raison sociale : MADEN CELAL

Forme juridique : EI
DEPUIS LE 06/07/2025

Sigle : MAD

Capital : 0

6 RUE BUFFON
01100 OYONNAX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM BOURG-EN-BRESSE 484131735RM01

Siret : 484 131 735 00025

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 17053

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 101137667 H 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 101137667 H 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 06 07 43 21 70 **Fax :**

Portable : 06 07 43 21 70

Responsabilité légale :
MADEN CELAL CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet : http://www.mad-isolation.com/

E-mail : madisolation@hotmail.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 271 422 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	4	23/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025